



Dialogue social : comment se former ensemble ?

Avec l'intefp, la loi propose aux employeurs et aux salariés de suivre des formations communes



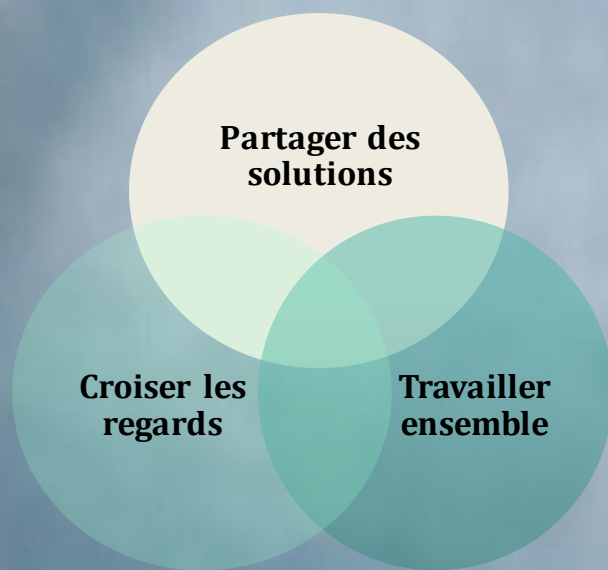
Si vous voulez :

- **Améliorer la communication interne**
- **Identifier les enjeux et les thèmes de négociation adaptés à votre entreprise**
- **Cerner les conditions de réussite d'une négociation**
- **Entraîner vos collaborateurs dans une dynamique d'accord collectif**
- **Faire du dialogue social un facteur de compétitivité**

*Participez à l'action proposée par AGEFOS PME Auvergne-Rhône-Alpes
et l'Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle (INTEFP) !*

Mieux dialoguer pour construire l'avenir de l'entreprise

pratiquer le dialogue, construire des compromis, entretenir la confiance



Lancement
de l'action fin 2018

L'article 33 de la loi « Travail » du 8 août 2016 introduit dans le code du travail la possibilité pour les employeurs, les salariés et leurs représentants de bénéficier de « formations communes » visant à améliorer les pratiques de dialogue social

L'INTEFP, de par son expérience et sa mission de service public, propose aux acteurs de l'entreprise des formations au dialogue social.

Garanties apportées par l'INTEFP

Un accompagnement sur site

Une animation bienveillante et respectueuse de la diversité des points de vue

L'aide à la construction d'un plan d'action personnalisé

Durée totale 3 à 4 mois

Cible :

5 entreprises PME d'horizons professionnels différents, réunies en Cluster thématique

Public :

5 binômes d'entreprise « 1 dirigeant / 1 à 2 représentants de salariés, porteurs ou non d'un mandat »

Cette formation vous permettra :

D'améliorer la communication au sein de votre entreprise

D'identifier les thématiques pouvant donner lieu à négociation dans votre entreprise

De mettre en pratique les méthodes de base d'une négociation

De favoriser l'implication des salariés

Principes pédagogiques :

Partir du vécu des participants

Favoriser les échanges d'expériences

Mobiliser les outils d'une pédagogie active

Garantir l'expression de la pluralité des points de vue

Favoriser les conditions de la confiance et du respect mutuels



Dirigeants/Salariés : découvrir les formations communes

Pratiquer le dialogue, construire des compromis, entretenir la confiance

Méthodes utilisées

Permettent de proposer une formation-action répondant à vos attentes :

- Exercices
- Etudes de cas
- Jeux interactifs
- Modalités didactiques
- Mise en situation
- Echanges d'expérience
- Acquisition de notions juridiques

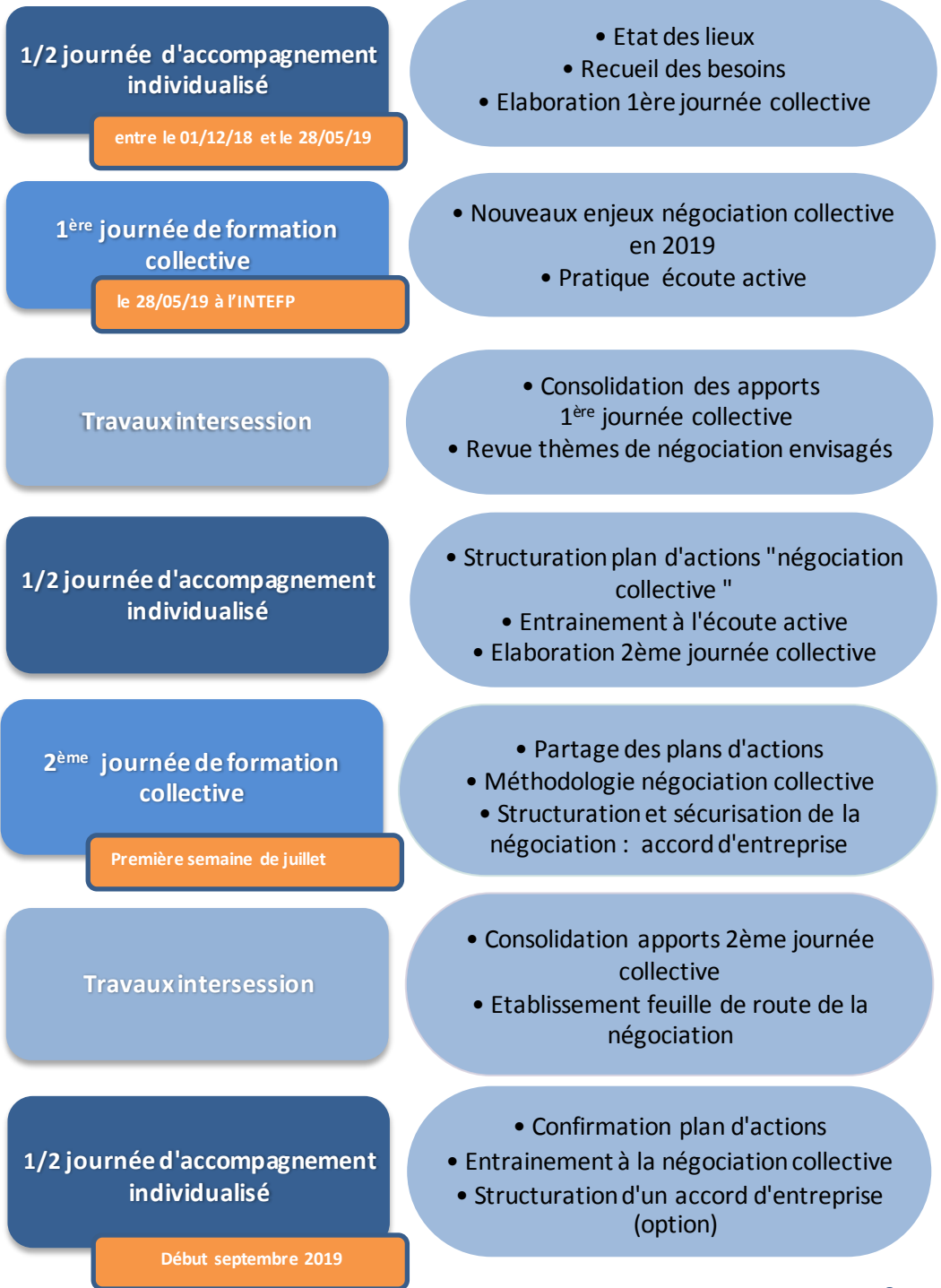
Financement

AGEFOS PME cofinance la prestation.

Montant de la participation de chaque entreprise au financement des coûts pédagogiques :

1 080€HT+TVA.

Dispositif



Possibilité de prolonger la démarche : un club d'entreprises

Formation Mieux dialoguer pour construire l'avenir de l'entreprise

Raison sociale :

 Adhérent Agefos PME N° Non adhérent

Nom :

Prénom :

Fonction :

Nombre de salariés :

Siret :

Code NAF :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : FAX :

E-mail :

StagiairesDirigeant

Nom :

Prénom :

Courriel :

Age :

Salarié 1Salarié 2 (éventuellement)

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Courriel :

Courriel :

Age :

Age :

Rappel : clôture des inscriptions 30 jours avant la date du début de formation

Le lieu de la formation et les dates de tous les regroupements vous seront précisés ultérieurement

Nom et prénom des signataires :

Date, cachet de l'entreprise et signature :

Document à retourner à :**AGEFOS PME Auvergne-Rhône-Alpes**